



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2026-606

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2026

# Sommaire

**Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du  
département de Paris / Division pilotage**

75-2026-10-01-00030 - Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE 18 (3 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-10-01-00030

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE  
18

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS  
18ème

17 Place de l'Argonne

75 938 PARIS Cedex 19

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. AMITRANO Philippe, Inspecteur principal des Finances publiques, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 18ème,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme DESPLAND MAGALI, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 18ème, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 100 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 200 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 50 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

|                     |                   |                 |
|---------------------|-------------------|-----------------|
| CHARITONSKY Estelle | LE-PLOMB Stéphane | RONTES Isabelle |
|---------------------|-------------------|-----------------|

2°) dans la limite de 30 000 €, aux contrôleurs des Finances publiques désignés ci-après :

|                   |                    |                  |
|-------------------|--------------------|------------------|
| ADJAL Brahim      | BEDOUET Pablo      | BOUFFARD Sylvain |
| BURGOS Mickaël    | CAPDEVILLE Aurélia | EYMAS Cédric     |
| GALEZOWSKI Adrien | GUILLIER Laurent   | LAGHA Ilhem      |
| MONNON Caroline   | OBEID Garry        | OULMOU Mourad    |
| OUSSOU Sosthène   | PALAZZOLO Rémy     | PLANEIX Céline   |
| PLESDIN Françoise | SILOTIA Elodie     | VENARD Frédéric  |
| VIGNES Jean-Paul  |                    |                  |

3°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

|                  |                 |                          |
|------------------|-----------------|--------------------------|
| BAATOUT Ouria    | BOLO Pascal     | BOUGAHAM Messaouda       |
| CARMEL Julie     | CHAPPET Martial | KEDJEM NEGOGUE Béatrice  |
| OUJOUDI Jean-Luc | SIBE Cheick     | TOCNY-CHERUBIN Géraldine |
| TOUNKARA Hadama  |                 |                          |

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des Finances publiques désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | Grade                              | Limite<br>des décisions gracieuses |
|--------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| LE-PLOMB Stéphane        | Inspecteur des Finances Publiques  | 50 000 €                           |
| BURGOS Mickaël           | Contrôleur des Finances Publiques  | 30 000 €                           |
| PLANEIX Céline           | Contrôleuse des Finances Publiques | 30 000 €                           |
| VENARD Frédéric          | Contrôleur des Finances Publiques  | 30 000 €                           |
| SIBE Cheick              | Agent des Finances Publiques       | 5 000 €                            |

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 01/10/2026

Le comptable, responsable de service des impôts des  
entreprises de Paris 18ème,

Signé

Philippe AMITRANO